



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2024



Ordre du Jour



➤ Intercommunalité

- Modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné
- Petites villes de Demain - Avenant n°1 à la convention valant opération de revitalisation du territoire

➤ Urbanisme - Cadre de vie

- Terre & Toit – ZAC du Chêne Romé – Convention de participation SUPER U – annule et remplace la délibération 2023-069 du 25 septembre 2023

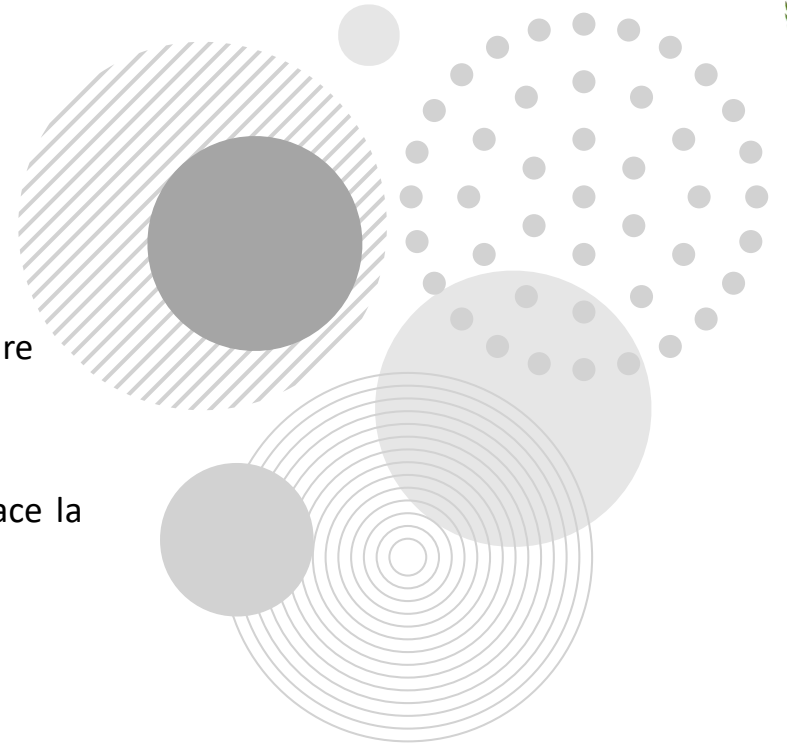
➤ Finances

- Budget Principal – Attribution des subventions 2024 aux associations
- Budget Principal – Remboursement de frais avancés

➤ Ressources Humaines

- Création de postes non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- Ouverture d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

➤ Décisions du Maire



Présentation du Comité de développement du Val-d'Ille Aubigné (CODEVIA)



- hors délibération -





Contexte

La dernière révision des statuts de la Communauté de Communes Val D'ille Aubigné a été actée par arrêté préfectoral en date du 15 juin 2021.

Lors de sa séance du 25 mars dernier, le Conseil Communautaire a approuvé des modifications afin de :

- pouvoir s'engager dans une démarche de Contrat local de Santé à l'échelle des territoires de Liffré Cormier Communauté, du Pays de Chateaugiron et du Val D'ille Aubigné.
- permettre la conduite du schéma directeur d'assainissement collectif en vue de la prise de compétence réglementaire en 2026.



Décision mise au vote

. **APPROUVER** l'ajout des mentions suivantes dans les statuts communautaires :

- Ajout de la compétence facultative : « Élaboration et participation à un contrat local de santé »
- Ajout à l'article 19 : « Les communes membres peuvent confier à titre gratuit à la Communauté de communes, par convention, la charge de mener tout ou partie de la passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics pour leurs comptes, dans le cadre d'un groupement de commande constitué et ce, indépendamment des compétences préalablement transférées. »

. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier



Intercommunalité- Petites villes de Demain - Avenant n°1 à la convention valant opération de revitalisation du territoire

Contexte

Le programme « Petites villes de demain » est un dispositif de l'Etat qui s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité.

Il donne aux collectivités les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

il est proposé d'ajouter à la convention d'opération de revitalisation du territoire de nouvelles actions.

Ces nouvelles actions portent le nombre d'actions à 60 pour la convention d'opération de revitalisation du territoire.

Décision mise au vote

- . **APPROUVER** l'avenant à l'opération de revitalisation du territoire (ORT) avec ses secteurs d'intervention et ses annexes (fiches actions, maquette financière, calendrier),
- . **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant à la convention cadre Petites villes de demain valant ORT et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération et accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre
- . **AUTORISER** le Maire à solliciter et signer tout financement en lien avec la présente convention

Adoptée
à l'unanimité



Urbanisme - Terre & Toit - ZAC du Chêne Romé - Convention de participation SUPER U - annule et remplace la délibération 2023-069 du 25 septembre 2023

Contexte

Le conseil municipal est informé que la convention annexée à la délibération de 2023 sur le sujet en objet comportait une erreur administrative quant à la superficie des surfaces à vocation commerciale et d'entrepôt (paragraphe 4).

La convention de participation modifiée est soumise au vote de l'assemblée délibérante.

Décision mise au vote

.VALIDER la nouvelle convention de participation du SUPER U de Saint-Aubin-d'Aubigné

. AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adoptée
à l'unanimité

Budget principal - Subventions aux associations 2024



règles validées en conseil municipal de 2019 :

- Subvention par association participant à la vie de la commune : 428.40 €

- Club Arlequin - Subvention par section : 192.78 €

- Subvention « licencié < 18 ans » : 31.50 € /jeune Saint-Aubinois

- Comice Agricole et ADMR : subventions liées au nombre d'habitants.

Nom association	Propositions 2024
ACCA	428.40 €
ACES Club Arlequin	13 127.94 €
ADMR	3 327.20 €
Amicale cyclotouriste	428,40 €
Association des Pompiers Retraités	1 312.50 €
Association sportive (A. Brionne)	2 079.00 €
Association sportive (St-Michel)	693.00 €
Club de la détente	603.75 €
Comité des Fêtes	428.40 €+60 €
Comice Agricole	En attente de la demande
Collectif Au Cœur de Saint-Aubin	Pas demande en 2024
Crêtes et Vallées	En attente de la demande
FNATH	121.80 €
Football club	5 103.00 €
Foyer socio-culturel	530.00 €
France Adot 35	66.15 €
Illet Basket Club	1 480.50 €
Judo club	1 197.00 €
La Boîte à Métiers	2 677.50 €
Les Foulées Saint-Aubinoises	428.40 €
Les Jardins d'Antan	428.40 €
Ludothèque KIDIJOU	428.40 €
Pétanque Saint-Aubinoise	Pas de demande en 2024
Prévention routière	En attente de la demande
Secours Catholique	105.00 €
Section locale des Donneurs de Sang	115.50 €
SOS amitié	105.00 €
Tennis Club	1 291.50 €
EHPAD-Ty Aubinoise	428.40 €
UNC - AFN	246.50 €
Vovinam Viet Vo Dao Saint-Aubin-d'Aubigné	428.40 €



Finances - Budget Principal - Attribution des subventions 2024 aux associations

Contexte

À la suite des travaux de la commission « Vie associative » réunie le mercredi 10 janvier 2024, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les attributions aux associations communales selon les règles validées en conseil municipal de 2019

Décision mise au vote

- . **ADOPTER** le tableau des subventions aux associations 2024, comme présenté ci-dessus,
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adoptée
à l'unanimité



Contexte

En raison de 2 achats avancés par du personnel et un élu, il convient de procéder à leur remboursement.

- L'agent en charge de la communication a avancé l'achat de musique sous licence pour la production d'un support pour les vœux du Maire.
- M. Dumilieu, adjoint au Maire, a avancé l'achat de 12 galettes des rois pour les vœux du Maire.

Décision mise au vote

- . **DECIDER** de procéder au remboursement des personnes suivantes
 - . Agent en charge de la communication : 68.40€
 - . M Christian DUMILIEU : 244.80€
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée
à l'unanimité



Ressources humaines - Création de postes non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Contexte

Les collectivités sont autorisées à créer des postes complémentaires à son effectif afin de pourvoir aux besoins temporaires pour accroissement de l'activité ou emplois saisonniers, soit:

- *créer 2 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024 dans le service technique.*
- *créer 6 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024 dans le service enfance-jeunesse.*
- *créer 2 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024 dans le service entretien des bâtiments.*
- *créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024 dans le service restauration scolaire.*

Décision mise au vote

- . **ADOPTER** la proposition du Maire,
- . **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- . **DIRE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/02/2024

Adoptée
à l'unanimité



Ressources humaines - Ouverture d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Contexte

En raison d'un départ à la retraite d'un agent administratif, il convient de recruter un nouvel agent au poste de chargé de l'urbanisme

7 candidatures ont été reçues sur ce poste.

Le jury de recrutement a retenu 1 candidat dont la prise de poste sera effective au 11 mars 2024.

L'emploi n'ayant pu être pourvu par un fonctionnaire, les besoins des services et la nature des fonctions justifient le recours à un contractuel. L'agent recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans



Décision mise au vote

AUTORISER Monsieur le Maire à créer un poste pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi de catégorie C, au grade d' « adjoint administratif principal de 1^{ère} classe » à temps complet ;

. **MODIFIER** le tableau des emplois ;

. **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune ;

. **DIRE** que les dispositions de la présente délibération seront applicables au 1^{er} février 2024

. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Date de la DIA	Parcelle	Adresse	Décision
04/01/2024	AA 36, 89 et 95	15 Rue du Pressoir	Non préemption
	AC 249	15 Rue des Métairies	Non préemption
	AC 473	Rue de Saint-Médard (30 rue Emmanuel de Freslon)	Non préemption
	AC 268	19 Rue des Béloces	Non préemption
	AB 212	Rue d'Antrain	Non préemption
	AB 225, 227 et 228	9 Rue d'Antrain	Non préemption

Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations



Adoptée
à l'unanimité



Délégations du Maire - Décisions budgétaires

Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Mandataire	Objet	Montant HT	Date
Casal Sport	Poteaux badminton	4 549,22 €	11/12
Doublet	Entretien VMC – restaurant scolaire	1813,19 €	11/12
Veralia	Regarnisseuse terrain foot location 2024	630 €	11/12
Veralia	Terrains de football - Engrais 2024	1755 €	11/12
Lacroix	Panneaux chantiers + plaquette numéros de rue	1 081 €	11/12
C Chenu	Installation lave-vaisselle – doseur et produits	1 794 €	11/12

Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations



Adoptée
à l'unanimité



Agenda

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux:

Lundi 26 février 2024 - Vote comptes de gestion et administratifs, DOB

Lundi 25 mars 2024 – Vote des Budgets Primitifs

Lundi 29 avril 2024

Lundi 27 mai 2024

Lundi 1^{er} juillet 2024

Merci de votre participation

